

# Un PRE pour des PFR\* - Acte II



Oyez Oyez  
PRE

L'An  
2019

Conseillers  
Syndex

L'An  
2020

COVID

PRE

COVID

L'An  
2021

Révocation  
Oyez Oyez PRE

TEMPUS  
FUGIT

## CGT-GHPP

Tél : 04 75 53 44 91

Poste : 44 91

SMS : 07 66 50 66 78

cgt@gh-portesdeprovence.fr



Site WEB

CGT-GHPP.FR



CGT-GHPP

Montélimar

## Permanences au local CGT

**Lundi - Jeudi**

**13h00 - 16h00**

**Mardi - Mercredi**

**Vendredi**

**10h00 - 16h00**

**I**l était une fois...

... dans notre village gaulois, quelques irréductibles... tout à fait, totalement irréductibles !!!!!

Ils combattaient sans relâche, les Directus-Romanis toujours davantage prêts à les dépouiller.

Ces derniers, eurent un jour l'idée d'envisager de réduire l'irréductible (!?) gaulois... en galériens : travailler toujours plus, mais pour rien !

En l'An 2019, les futures galères leur furent présentées, sous forme d'un PRE !... Plan de Retour à l'Équilibre.

Après moultes tables-rondes et tergiversations, malgré l'avis des Conseillers Syndex : point d'accord !

Les Directus-Romanis envoyèrent un Oyez-Oyez n°2019-104 daté du 2 décembre.

Triste Gui-l'An neuf. Personne n'avait idée de ce qui les attendait.

En l'An 2020, rien ne fut bien. Le PRE fut appliqué alors même que la COVID arrivait et de son Plan Blanc les recouvrait. Alors que la galère s'accélère, les chants de trime, rimaient avec l'espoir de primes.

Tout était fichu : temps de rame rallongé mais aussi une minute de travail soutirée tous les jours de l'année.

Mais tout cela, c'était sans compter la CGT. Des gaulois tout-à-fait irréductibles œuvraient sans relâche pour défaire toute cette galère.

En l'An 2021, les CGTix envoyèrent un messenger LRAR, daté du 11 mars pour révoquer la mise en place du PRE pour les motifs suivants :

- I. modalité de diffusion : Oyez-Oyez n°2019-104 ;
- II. la légalité du Oyez-Oyez ;
- III. les mesures galériennes du PRE ;
- IV. l'application d'un PRE sur la période du Grand Plan Blanc.

À ce jour les Directus-Romanis restèrent sans voix et les CGTix sans réponse. Cependant, l'An 2021 va bon train... l'histoire ne sera pas sans fin...

... à suivre...

Le courrier envoyé par la CGT, en date du 11 mars 2021, a pour objet la révocation de la mise en place du PRE **pour fautes de procédure légale** :

1. les modalités de diffusion de la *Note de Service* ne respectent pas l'article R.6143-38 du Code de la Santé Publique : toute modification de fonctionnement des services et de l'Établissement nécessite la diffusion d'un *Arrêté* ou d'une *Décision* et non pas d'une *note de service* (Oyez-Oyez).
2. la légalité de la note de service : la mesure relative au temps de repas, porte atteinte à l'article 5 du décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et l'organisation de la fonction publique hospitalière.
3. la nouvelle mesure relative à la « *Journée de Solidarité* », par déduction d'un CA ou d'un CET, contrevient à l'article 6 de la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 et à l'article L3133-7 du Code du Travail.
4. l'application inégalitaire du PRE en période COVID (pour exemple, entre agents de même fonction) : il apparaît que tout le monde n'ait pas été logé à la même enseigne. Nous demandons à la Direction des explications claires et justifiées.

**Un Sondage en ligne est disponible.**  
**Votre participation est ESSENTIELLE**  
**pour mieux vous représenter.**  
Accessible via QR Code  
ou directement en cliquant ↓



**Sondage PRE**

Accès Sondage

PFR\* : Primes de Fonctions

et de Résultats

voir notre tract du 08/07/19

1 PRE\* pour des PFR\*